

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 20

Supprimer les alinéas 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme souvent dans ce texte, l'État méprise les collectivités locales et notamment les services qui y opèrent des politiques complexes quant au logement.